

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2023/62

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Procurations : 7

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle polyvalente de Dournazac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 novembre 2023

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BREZAUDY Alain (Procuration de Mme MAYOUSSE Martine), BROUSSE Hervé (Procuration de Mme DESSEX Martine), BONNAT Christian, CAILLOT Alain, DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (Procuration de M. GAYOT Loïc), MM. ESCOUBEYROU Pascal (Procuration de M. MASSY Jean-Marie), GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), MM. CARPE Jean-Christophe, LE GOFF Jean, JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M. MARCELLAUD Didier), MM. DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mmes MAYOUSSE Martine, DESSEX Martine, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier et Mme HILAIRE GENIN Karine,

SECRETAIRE : M. DEVARISSIAS Philippe

Objet : Suppression de postes à la suite d'avancements de grades

Exposé :

Le Président rappelle que le conseil communautaire lors de sa séance du 5 avril 2023 avait décidé de la création de deux postes (bibliothécaire principal et assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe) au 1er juillet 2023 dans le cadre d'avancements de grade. Les deux agents promouvables étant désormais nommés sur ces postes, il n'y a pas de nécessité à conserver leurs anciens postes.

La proposition de suppression des postes de bibliothécaire et d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe a été soumis au comité social territorial, placé auprès du centre de gestion de la Haute-Vienne, qui a émis un avis favorable à ces suppressions lors de séance du 17 novembre 2023.

Le Président propose de se prononcer sur la suppression d'un poste de bibliothécaire et d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe au 1er décembre 2023.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de supprimer un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet et un poste de bibliothécaire principal classe à temps complet au 1er décembre 2023 ;
- **décide** de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 novembre 2023.

Le Président,
Emmanuel DEXET
Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20231128-D2023-62-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023

